

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 22 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH, M. José MARTINEZ,

Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Daniel FABRE, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoirs : M. Claude REVEL à M. Olivier BERNARDI
M. François BARDEAU à Mme Isabelle SILHOL

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

M. BERNARDI souhaite apporter une précision concernant l'achat de terrains situés dans le périmètre d'exploitation de l'ISDND. Ces terrains appartenant à la société ORANO ont été intégrés dans le dossier de demande d'autorisation afin de justifier de la maîtrise foncière des parcelles incluses dans le périmètre ICPE (servitude). A la fin de la période de post-exploitation de l'ISDND, le SCH étudiera la possibilité de rétrocéder ces terrains à la Commune de Soumont.

M. VALETTE demande que le SCH prenne une délibération dans ce sens.

M. BERNARDI : Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical.

Mme NEIL : Cette décision semble prématurée et devra être étudiée à l'issue de l'exploitation.

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 FEVRIER 2023

M. BERNARDI demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le Procès-Verbal du 08 février 2023.

**Aucune observation n'étant formulée,
le Procès-Verbal de la séance du 08 février 2023 est approuvé à l'unanimité.**

2– INFORMATION DU PRESIDENT

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions du Bureau intervenues en application des délégations consenties par le Comité Syndical:

N° Décision	Nom de l'entreprise/ Organisme	Objet	Montant TTC
2023-04	M. BENOIT	Convention de garantie d'isolement dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation de l'ISDND entre le Syndicat Centre Hérault et Monsieur BENOIT	Montant du dédommagement : 150 €
2023-05	M. MOULIAS	Convention de garantie d'isolement dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation de l'ISDND entre le Syndicat Centre Hérault et Monsieur MOULIAS	Montant du dédommagement : 980 €

3- ISDI

M. BERNARDI : Le SCH a signé en 2013 un bail emphytéotique avec la Commune de Saint Jean de Fos concernant la mise à disposition d'un terrain pour l'exploitation de produits inertes issus du process de valorisation (ISDI).

Il indique qu'en novembre dernier, la commune de SAINT JEAN DE FOS a fait part par courrier, d'un projet de centrale solaire au sol compatible sur la parcelle B1249, objet du bail emphytéotique.

Afin de permettre à la commune de SAINT JEAN DE FOS de mener les démarches nécessaires à l'étude de faisabilité du projet, il convient :

- de consentir à un accord de principe pour une résiliation anticipée du bail emphytéotique conditionné à l'aboutissement du projet de centrale solaire au sol,
- d'autoriser l'accès du site à la commune de SAINT JEAN DE FOS durant la phase « étude du projet ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4- FINANCES

4.1 Budget Primitif 2023

M. BERNARDI soumet au vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Reprise anticipée du résultat N-1	
Fonctionnement	
Recettes de l'exercice	11 254 375,26 €
Dépenses de l'exercice	10 331 724,25 €
Excédent de l'exercice	922 651,01 €
Report excédent cumulé	1 173 246,12 €
Excédent de fonctionnement	2 095 897,13 €
Investissement	
Recettes de l'exercice	2 902 798,16 €
Dépenses de l'exercice	2 863 361,61 €
Excédent de l'exercice	39 436,55 €
Report excédent cumulé	203 312,34 €
Excédent d'Investissement	242 748,89 €
Résultat N-1	2 338 646,02 €
Restes à réaliser (RAR)	
Recettes (subventions)	46 305,50 €
Dépenses (investissement)	1 128 780,35 €
Total	- 1 082 474,85 €
Résultat général N-1 + RAR N-1 :	1 256 171,17 €

Reprise anticipée du résultat N-1	
Résultat de fonctionnement N- 1	
Résultat de l'exercice	922 651,01 €
Résultat antérieur reporté	1 173 246,12 €
Résultat à affecter	2 095 897,13 €
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution N-1 (R001)	242 748,89 €
Solde des RAR N-1	- 1 082 474,85 €
Besoin de Financement	- 839 725,96 €
Reprise anticipée	
R1068 Prévision d'affectation en réserve	839 725,96 €
R002 Report en fonctionnement	1 256 171,17 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les éléments concernant le Budget ont été transmis aux élu(es) lors de la convocation (maquette BP, note synthétique).

M. BERNARDI ouvre le débat. Il ajoute que la TGAP représente 1 090 000 €, soit 10.30 % des dépenses réelles de fonctionnement. La maîtrise de nos coûts doit passer par une diminution des quantités enfouies.

Il soumet au vote chapitre par chapitre et par fonction le Budget Primitif 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 500 000,00€	12 500 000,00 €
INVESTISSEMENT	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
<i>TOTAL</i>	18 500 000,00 €	18 500 000,00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 Constitutions de provision pour charges – Exercice 2023 (Article R2321-2 du CGCT)

M. BERNARDI : Dans le cadre de la convention de mission de coopération décentralisée entre le SCH, le Conseil Général et le Gouvernorat de Médenine (Tunisie) signée en 2013, nous devons constituer une provision semi-budgétaire concernant les aides futures à verser pour un montant de 40 000€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. BERNARDI rappelle que le SCH peut bénéficier d'un tarif préférentiel pour la TGAP si 75% de biogaz de l'ISDND est capté.

Afin de palier à un éventuel risque de non atteinte de l'objectif de 75% de biogaz capté qui pourrait représenter, en fonction des tonnages, un coût supplémentaire d'environ 200 000 €, il propose de constituer une provision pour un montant de 100 000€ pour l'exercice 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. BERNARDI : Le SCH poursuit la constitution de provisions semi-budgétaires pour le risque de non recouvrement des recettes de ventes ou de prestations de services. Pour rappel, une provision d'un solde de 10 568.04€ a été constituée pour palier à ce risque.

A la vue des montants des recettes non recouvrées, il convient de constituer une provision complémentaire d'un montant de 40 000€. Ce qui porte à 50 568.04€ le nouveau solde.

Cette provision sera reprise chaque année en fonction des sommes non recouvrées et admises en non-valeur et conformément aux états fournis par le Comptable Public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. BERNARDI : Le SCH a constitué une provision semi-budgétaire pour le risque de non recouvrement des recettes lié à la garantie décennale de la plateforme de compostage d'un montant initial de 401 245,67€ le 08 octobre 2013. Pour rappel, une provision d'un solde de 297 991,05€ a été constituée pour palier à ce risque.

Les titres de recette relatif à ce risque étant tous réglés au 1^{er} janvier 2023, il convient d'effectuer la reprise de cette provision pour un montant de 297 991,05€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3 Subvention

M. BERNARDI : Depuis 1998, le SCH verse une subvention annuelle au Comité de l'Hérault de la Ligue contre le Cancer dans le cadre de la collecte sélective du verre et du contrat de reprise. Il s'agit de lier une cause environnementale à une cause solidaire.

Pour 2023, il propose de verser la somme forfaitaire de 7 500 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5- RESSOURCES HUMAINES

M. BERNARDI propose de modifier le tableau des effectifs au 01 janvier 2023 pour les catégories C et B comme suit :

GRADE OU EMPLOI (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur Général des Services	A	1		1	0		0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché Principal	A	1		1	0,9		0,9
Attaché Territorial	A	2		2	1	1	2
Rédacteur Principal 1e classe	B	1		1			0
Rédacteur Principal 2e classe	B	2		2	2		2
Rédacteur	B	3		3	1		1
Agent Administratif Principal de 1ère cl	C	3		3	2,6		2,6
Agent Administratif Principal de 2ème cl	C	1		1	0		0
Adjoint Administratif	C	6		6	3,8	2	5,8

FILIERE TECHNIQUE (c)							
ingénieur hors classe	A	0		0			
Ingénieur en chef	A	0,5		0,5		0,5	0,5
Ingénieur principal	A	3		3	3		3
Ingénieur	A	1		1	0	0	0
Technicien Principal 1e Cl	B	5		5	3		3
Technicien Principal 2e Cl	B	2		2	2		2
Technicien	B	5		5	3,9		3,9
Agent de Maîtrise Principal	C	2		2	2		2
Agent de Maîtrise	C	5		5	3		3
Adjoint Technique Principal 1ère cl	C	24		24	18,9		18,9
Adjoint Technique Principal 2ème cl	C	16		16	10,6		10,6
Adjoint Technique	C	25		25	19,8	1	20,8
TOTAL (b+e)		108,50	0,00	108,50	77,50	4,50	82,00

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6- PROJETS DE TERRITOIRE

M. BERNARDI : Il est important de lancer une réflexion sur « l'après ISDND » et préparer notre stratégie de traitement en 2032.

Mme ALBOUCQ présente 3 axes de réflexion :

1- En cours : Attribution du marché de traitement des déchets encombrants issus des déchèteries qui va permettre de détourner des tonnages de l'ISDND. (maximum 6 000 tonnes/an).

2- Le nouveau schéma de collecte :

- a. Reprise du schéma de collecte pour atteindre 180 kg/hab/an
- b. Etude TI pour atteindre 120 kg/hab/an

3- Autres filières : La SPL OEKOMED a réalisé récemment une étude sur le traitement des ordures ménagères pour le compte de la CABEM (Communauté d'Agglomération Béziers Métropole). Cette étude a pris en compte les tonnages de la CABEM et des 3 communautés de communes actionnaires de la SPL OEKOMED (Sud Hérault, Grand Orb, La Dominitiennne).

Il ressort de cette étude :

- l'opportunité de créer un site de pré-CSR et chaufferie CSR (combustibles solides de récupération)
- la nécessité d'une coopération territoriale pour atteindre 45Kt/an, seuil de rentabilité du projet

M. BERNARDI précise qu'il a demandé à la SPL OEKOMED d'intégrer les tonnages du SCH pour le dimensionnement de ce site. La participation du SCH à cette étude coûtera environ 40 000 €.

Mme ALBOUCQ : Il faut également étudier tous les scénarios possibles pour le traitement des déchets en 2032. Il faut étudier les opportunités avec tarification incitative et sans tarification incitative.

M. BERNARDI propose de faire appel à un bureau d'étude pour étudier tous les scénarios stratégiques, techniques et réglementaires pour l'après ISDND (stabilisation, enfouissement, incinération....).

Mme ALBOUCQ : Cette étude a été évaluée à 12 000 euros.

Mme NEIL : Connaître toutes les perspectives d'avenir ce qui permettra de prendre les décisions les plus opportunes.

M. SOTO : Il faut participer à l'étude menée par la SPL OEKOMED, même si cela représente un coût. Le traitement des déchets résiduels à grande échelle pourrait permettre de maîtriser les coûts de fonctionnement.

M. SOTO : Il faudra analyser objectivement l'étude de la SPL.

Il s'interroge sur le fait que le territoire du Sictom Pézenas Agde a une forte augmentation des déchets durant la période estivale. Comment cela sera pris en compte dans le calcul des modalités financières du site CSR ?

M. CROS : La stabilisation en amont sera nécessaire avant le transfert des déchets sur le site CSR.

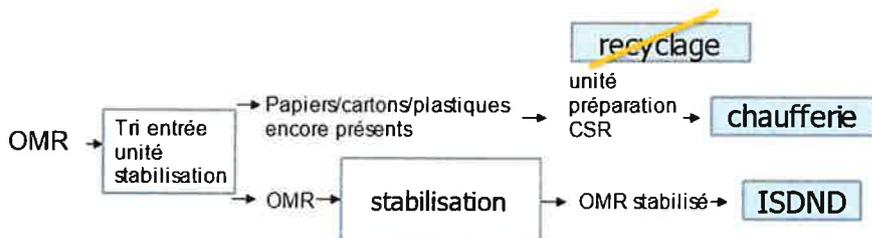
Mme ALBOUCQ : Ce site sera un exutoire pour les déchets qui n'auront pas été traités en amont par les filières de valorisation.

Elle présente le process :



Projet de chaufferie

La CABEM a sollicité la SPL pour faire réaliser une étude de stratégie traitement, Projet qui en ressort: chaudière combustiblesolide de récupération (CSR) en sortie de stabilisation sur Béziers, Objectif: réduire encore les déchets restant à enfouir après stabilisation,



CS du 22/02/2023

✓ Projet de production électrique par cogénération

Mme ALBOUCQ explique que le traitement du gaz de l'ISDND s'effectue actuellement par une chaudière qui arrive en limite de capacité au regard de sa puissance. Il y a un enjeu sur l'abattement de la TGAP.

Dans une perspective d'anticipation, le SCH é étudie le potentiel d'installer un système de cogénération permettant à la fois de produire de l'énergie en autonomie (impact sur la facture énergie) et de renforcer le captage du biogaz.

Ce projet a été évalué à 600 000 € TTC. Il fera l'objet d'une demande de subvention auprès du « Fonds Verts ».

Mme JOSEPH s'interroge sur l'avancement du projet du quai de transfert sur la commune de Saint Félix de Lodez.

M. BERNARDI rappelle que Monsieur le Sous-Préfet s'est emparé du dossier. Il a interrogé les services de la DDTM. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de retour favorable...

M. SOTO : Cette implantation aurait dû être intégrée dans le SCoT. L'enquête publique est rendue. Nous ne pouvons pas faire marche arrière. Nous avons un devoir de réussir. Il faut rencontrer les services de l'état. Le quai de transfert est un équipement pour l'intérêt général du territoire.

Mme NEIL : Sans le quai de transfert, il sera difficile de déployer le schéma de collecte sur l'ensemble du territoire.

Aucune autre question n'étant soulevée,
M. BERNARDI lève la séance à 19h00

<p>La secrétaire de séance Mme Véronique NEIL</p> 	<p>Le Président du Syndicat Centre Hérault M. Olivier BERNARDI</p> 
--	--

.....